

Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09435938 du 31/07/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15843309 DU 3/07/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA dont Eco-Contribution	2	U		6,94	13,88 (0,26)		
BON N° 24738724 DU 3/07/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par ANAIS								
546118.01	DALLE TRAVERTIN 40,5/61/1,2 CHX 1 dont Eco-Contribution	1	M2		28,10	28,10 (0,02)		
171205.01	AUGE PLASTIQUE 42L CABAS OBRA dont Eco-Contribution	1	U		9,90	9,90 (0,03)		
BON N° 15843373 DU 4/07/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	2	U		25,17	50,34		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA dont Eco-Contribution	2	U		6,94	13,88 (0,26)		
161125.01	KERDI 200 -RLX 30M2 dont Eco-Contribution	2	M2		17,69	35,38 (0,04)		
486512.01	KIT PROTEC.A L'EAU S.CARREL. EDILIS	1	U		90,41	90,41		
BON N° 24738766 DU 7/07/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par ANAIS								
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	4	U		25,17	100,68		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC

N°TVA:



FACTURE n° 09435938 du 31/07/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

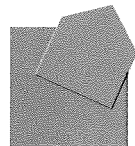
CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 24738778 DU 8/07/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par ANAIS								
2435.01	PREGYDRO BA13 250/120	3	M2		7,72	23,16		
	dont Eco-Contribution					(0,36)		
BON N° 24738788 DU 8/07/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par ANAIS								
11647.01	RAGREAGE HP -SAC 25KG EDILIS	2	U		13,00	26,00		
BON N° 15843516 DU 9/07/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
758940.01	CORNIERE RIVE 19/24 BLANC -3,05ML	3,05	ML		2,27	6,92		
11562.01	COLLE PRO HP GRIS -SAC 25KG EDILIS	2	U		16,25	32,50		
11931.01	JOINT FIN BLANC -SAC 5KG EDILIS	1	U		9,68	9,68		
12008.01	JOINT FIN GRIS -SAC 5KG EDILIS	1	U		8,09	8,09		
BON N° 15843517 DU 9/07/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
287233.01	ENDUIT STANDARD GS -SEAU 7KG GYPSO	1	U		12,24	12,24		
76311.01	ABRASIF C470 EXPERT 230/280 G120	1	U		0,71	0,71		
BON N° 15843779 DU 17/07/25 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADSRIEN								
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	6	U		6,94	41,64		
	dont Eco-Contribution					(0,78)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(1,75)		
Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.



Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N° TVA:

FACTURE n° 09435938 du 31/07/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
508,51	20,00% 101,70	610,21	31/08/25	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.